

Le placement de jeunes en stage à l'étranger

En relation avec le SESAME, organisme ayant pour objet la recherche de maîtres exploitants à l'étranger, le placement et le suivi pédagogique des jeunes.

La gestion administrative et pédagogique des jeunes ayant une expérience antérieure

Ils souhaitent valider leur période de stage en entreprise agricole au titre du stage 6 mois.

L'information auprès du public

Le Centre d'Accueil et de Conseil a pour mission d'informer les jeunes candidats à l'installation concernant le fonctionnement du dispositif stage 6 mois (entretiens, accueil téléphonique, réunions d'information au sein d'établissements de formation agricole...)

Les relations avec le réseau national des Centres d'Accueil et de Conseil

- Accueil des stagiaires hors département : recherche de maîtres exploitants, placement et suivi pédagogique de stagiaires issus d'autres départements et qui effectuent leur stage dans les Bouches-du-Rhône
- Participation à des réunions de coordinations, de bilan et d'information au plan régional et national

La Formation des Maîtres Exploitants

Préparation et animation des journées de formation des Maîtres Exploitants.

Permanence Accueil à l'Installation

En coordination avec le Point Info Installation, la Chambre d'agriculture, impliquée dans la démarche à l'installation, se met à disposition des futurs exploitants le 1^{er} lundi de chaque mois, et ce pour transmettre les informations techniques, fiscales, comptables, juridiques, réglementaires, nécessaires à l'élaboration de leurs projets, y compris concernant le stage 6 mois.

Le stage 6 mois

Le stage 6 mois, organisé par la Chambre d'Agriculture est la seconde étape pour obtenir la capacité agricole. Le stage succède à un diplôme et se concrétise par un stage de 40 heures avant l'installation. En résumé, un jeune agriculteur doit suivre le parcours suivant :

1. Un diplôme

Soit Niveau BAC et plus dans les établissements scolaires agricoles

Soit B.P.R.E.A (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole) au C.F.P.P.A de Valabre

Soit C.C.T.A.R (Certificat de Capacité Technique Agricole et Rurale) à la MFR d'Eyragues ou MFR de St Etienne du Grès

2. Un stage pratique chez un Maître Exploitant

Stage 6 mois à la Chambre d'Agriculture

3. Un stage de 40 h préparatoire à l'installation au CFPPA de Valabre.

Public concerné :

Jeunes nés à partir du 1er janvier 1971, possédant un niveau égal ou supérieur au Brevet de Technicien Agricole, et candidats à l'installation agricole.

Objectifs de l'action :

- se confronter à des contextes sociaux, culturels et professionnels différents de l'environnement habituel du jeune

- être mis en situation quant à la prise de décision et à l'approche globale de l'exploitation

En fonction des activités antérieures et du projet professionnel du candidat, le stage permettra également :

- de développer en situation de travail les capacités personnelles et relationnelles liées à l'exercice du métier de responsable agricole

- de renforcer la dimension professionnelle de son savoir-faire

Contenus

Chaque stagiaire suit un parcours individualisé, articulé autour de son projet professionnel. Le contenu de la formation est négocié avec le stagiaire et le Maître Exploitant. Cette négociation donne lieu à un Contrat d'Objectifs.

Les missions du Centre d'Accueil et de Conseil des Bouches-du-Rhône

La gestion pédagogique et administrative des jeunes en stage 6 mois

- placement du jeune

- conduite des entretiens avec le jeune et le maître exploitant autour de son projet professionnel en vue de l'élaboration du Contrat d'Objectifs

- suivi pédagogique et évaluation du stage

- constitution et suivi du dossier administratif en relation avec les différentes instances impliquées dans le dispositif (DDAF, CNASEA, DRAF, SESAME...)